

ECOGENE

INSECTICIDE SPECIAL VOLANTS

GUÊPES - MOUSTIQUES - MITES - MOUCHES - PUNAISES

INDICATIONS CONSOMMATEURS

L'insecticide spécial volants ECOGENE élimine radicalement tous les insectes volants (mouches, moucherons, moustiques, guêpes, mites ...).

La combinaison des 3 actifs sélectionnés permet d'assurer deux types de traitements :

- un traitement par pulvérisation directe sur l'insecte
- un traitement par pulvérisation dans les locaux

MODE D'EMPLOI :

Bien agiter avant emploi, Bien fermer la pièce à traiter. Pulvériser 1 à 2 secondes en direction des insectes isolés ou pendant 8 à 10 secondes vers le haut pour une action curative dans une pièce d'une surface de 15 à 20 m². Après chaque traitement, quitter la pièce, laisser agir pendant 15 minutes puis bien aérer la pièce. Ne pas vaporiser à moins d'un mètre de tout objet, plante ou mur. Renouveler dès réapparition d'insectes.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette, Tenir hors de portée des enfants, Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforeur, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin, NE PAS faire vomir, Stocker dans un endroit bien ventilé, Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Éliminer l'emballage vide et les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Le recyclage de l'emballage contenant du produit sera dans ce cas prescrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Évacuer tout organisme à sang froid et à sang chaud, les denrées alimentaires de la zone à traiter.

COMPOSITION : D-trans tétraméthrine (cas n° 1166-46-7) : 0,55 g/L. Perméthrine (E50) (cas n° 52645-53-1) : 0,17 g/L. Piperonyl butoxyde (cas n° 51-03-6) : 1,40 g/L. Produit Biocide TP 18 : Insecticide - Générateur d'aérosol.

Date d'expiration : voir codage aérosol

La marque ECOGENE est une marque qui existe depuis 1990 et propose des produits pour l'habitat, le terme ECO signifiant maison en grec ancien.

DÉTRUIT LE MOUSTIQUE TIGRE

Insecticide RADICAL INSECTES VOLANTS

GUÊPES - MOUSTIQUES
MITES - MOUCHES - PUNAISES

FORMULE RENFORCÉE



ACTION RAPIDE & RADICALE

UFI : 1N7V-QAEG-F00F-WQRV



A17240/0318

DANGER

e 3

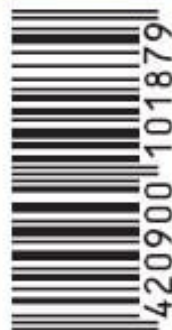
650

Volume net :

500 ml

Distribué par : AB7 Industries
Chemin des Monges, BP 9, 31450 DEYME,
Tél : 05 62 71 78 88
www.ab7-industries.fr - info@ab7-industries.fr

réf. 121772



3

420900 101879